



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/410
S/15375
27 août 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

AUG 30 1982

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Points 35 et 59 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 26 août 1982, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration du Ministère vietnamien des affaires étrangères en date du 25 août 1982, conformément à la politique constante de la République socialiste du Viet Nam dans ses relations avec la Chine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 59 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité

Le Représentant permanent de la République
socialiste du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HOANG BICH SON

* A/37/150.

ANNEXE

DECLARATION DU MINISTERE VIETNAMIEEN DES AFFAIRES ETRANGERES CONFORMEMENT
A LA POLITIQUE CONSTANTE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM DANS SES
RELATIONS AVEC LA CHINE

La fête nationale vietnamienne (2 septembre) et la fête nationale chinoise (1er octobre) sont des dates glorieuses dans l'histoire de nos deux peuples. C'est pourquoi, mû par le sentiment d'amitié qui unit traditionnellement nos deux peuples et par le désir d'apaiser les tensions entre nos deux pays, le Ministère vietnamien des affaires étrangères a adressé, le 14 août, au Ministère chinois des affaires étrangères une note proposant que les deux parties s'abstiennent d'activités armées et autres actes hostiles, y compris de tirs et de bombardements le long de la frontière commune, du 27 août à zéro heure (heure de Hanoi) au 8 octobre à zéro heure (heure de Hanoi), afin de permettre aux populations de part et d'autre de la frontière de célébrer en paix leurs fêtes nationales respectives.

Cette proposition constructive du Viet Nam obéit aux aspirations tant du peuple vietnamien que du peuple chinois. Elle contribuera à apaiser les tensions à la frontière commune et à créer une atmosphère favorable au règlement des problèmes touchant les relations entre les deux pays, conformément aux vœux de paix et de stabilité des habitants de la région. Il est toutefois regrettable que la partie chinoise n'ait pas encore répondu à cette proposition. Le peuple vietnamien a toujours fait grand cas de son amitié séculaire avec le peuple chinois. C'est dans cet esprit que le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a, le 25 août, donné ordre aux forces armées vietnamiennes stationnées le long de la frontière de se conformer strictement à cette proposition. Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam suggère de nouveau ici au Gouvernement de la République populaire de Chine de répondre positivement à sa proposition et de donner aux forces armées chinoises l'ordre de s'abstenir d'activités armées et autres actes hostiles, y compris de tirs et de bombardements, le long de la frontière commune.

Le peuple vietnamien est fermement convaincu que la proposition sincère et la bonne volonté du Viet Nam trouveront auprès du peuple chinois et de l'opinion publique mondiale un accueil et un appui chaleureux.

Hanoi, le 25 août 1982
